

credis. J'estime, toutefois, que nous serions quelque peu en droit de prier le leader du gouvernement de nous accorder un mercredi de plus, avant de faire adopter cette règle. Je constate qu'il y a vingt-six bills publics, sur l'ordre du jour, et les auteurs de la plupart de ces mesures désirent voir les délibérations suivre leur cours. Lundi, on a presque épuisé, il est vrai, l'ordre du jour; mais c'est là une occurrence tout à fait fortuite. Il y avait beaucoup d'avis de motions, et je ne pense pas qu'il fût venu à la pensée d'aucun membre de cette Chambre qu'on atteindrait ce jour-là une mesure du gouvernement. Nombre de députés se trouvaient dans une situation analogue. La Chambre s'était ajournée du mercredi au lundi; et quant à moi, il m'était impossible d'arriver à Ottawa le lundi, en partant de chez moi le lundi matin. Pour être présent, il m'aurait fallu partir de chez moi le samedi; et comme d'autres députés se trouvaient dans une situation semblable, on ne saurait leur faire un crime d'avoir profité d'un congé d'absence qui les a empêchés d'être présents ici le lundi. Vu le nombre de mesures d'un intérêt public inscrites à l'ordre du jour et le caractère important de quelques-unes de ces mesures, j'ose espérer que le leader de cette Chambre voudra bien se désister de sa motion, en tant qu'elle s'applique au prochain mercredi; après quoi, je présume, personne ne s'opposera à ce que les autres mercredis soient consacrés aux mesures du gouvernement.

M. MULOCK: N'engagez que votre parole.

M. CHARLTON: Naturellement, je ne suis censé engager ici que ma propre responsabilité.

Sir JOHN THOMPSON: J'estime qu'il est de mon devoir de demander que la résolution soit votée dans sa teneur présente. La Chambre semble mieux expédier sa besogne le lundi, et en toute probabilité, la Chambre pourra procéder à l'examen du projet de loi de l'honorable député avant les sept heures et demie lundi, vu qu'il ne se trouve actuellement que neuf avis de motion inscrites sur l'ordre du jour.

M. CHARLTON: Il peut en survenir d'autres dans l'intervalle.

Sir JOHN THOMPSON: La chose n'est guère probable, vu qu'il faut que l'avis de motion se donne, soit aujourd'hui, soit demain.

M. McMULLEN: Je désire attirer l'attention du ministère sur le projet de loi portant le chiffre 17 à l'ordre du jour. L'honorable premier ministre s'en souvient, l'ordre du jour à un moment, avait appelé ce projet de loi, mais à sa demande, à raison de l'absence du ministre des Finances et du désir manifesté par celui-ci de prendre part au débat, je consentis à suspendre la discussion du projet. Dans ces circonstances, le ministre, j'espère, me fournira l'occasion de provoquer la discussion des différentes dispositions de ce projet de loi. Cette question des pensions du service civil, l'honorable député ne l'ignore pas, a vivement excité l'attention publique au Canada. Ce système à mon avis, ne rallie pas l'approbation de l'opinion publique du pays; et le projet de loi que j'ai fait inscrire sur l'ordre du jour a pour objectif une réforme du système tendant à son entière suppression. Cédant à la demande du premier ministre, j'ai consenti à la

M. CHARLTON.

suspension de la discussion du projet, et je nourris l'espoir que le ministère me fournira en temps opportun le moyen de ramener la question devant la Chambre.

M. MULOCK: Il m'est impossible d'acquiescer à la proposition de l'honorable premier ministre, proposition tendant à enlever aux membres de cette Chambre le privilège de procéder le mercredi à la discussion des affaires d'intérêt privé.

On ne saurait, à mon avis, sérieusement reprocher aux députés d'avoir négligé de se prévaloir de l'avantage que leur accordent les règles de la Chambre, qui mettent à leur disposition un jour spécial. Si l'on tient compte du fait que dès le début même de la session, le gouvernement a consacré plusieurs mercredis à la discussion de ses propres affaires, il me semble que cette tentative du ministère d'empiéter davantage sur les droits des députés constitue à tout le moins un manque de courtoisie. Aux yeux de tous ceux qui ont suivi les délibérations de la Chambre dans le cours des dernières semaines il doit être évident, M. l'Orateur, qu'on a consacré une attention peu justifiable à certaines propositions inscrites sur l'ordre du jour, et la seule conclusion qu'il soit permis de tirer de ce fait est celle-ci: qu'on s'est évidemment attardé à la discussion de certains projets de loi inscrits sur l'ordre du jour dans le but d'empêcher la Chambre d'aborder la discussion de certaines questions. Je ne saurais me persuader que le temps consacré par la Chambre à la discussion de ces mesures ait eu pour objectif le désir sérieux de les mener à bonne fin. Sauf erreur, telle est la conclusion qui s'impose à ma pensée ainsi qu'à l'esprit de nombre de députés et de citoyens étrangers à cette Chambre. Si le gouvernement persiste à faire adopter cette proposition aujourd'hui, il ne fera tout simplement que confirmer cette impression et en assumer la responsabilité. A la veille même du congé, le gouvernement proposa d'enlever aux députés le dernier mercredi, et qu'arriva-t-il alors? Ce qui démontre bien toute l' inanité de cette motion, et qu'elle n'avait pas pour objectif le progrès des affaires publiques, c'est que, lorsqu'on nous enleva le mercredi, quand tout le monde avait le droit de présumer que ce jour serait entièrement consacré aux affaires du gouvernement, la Chambre s'ajourna à 6 heures, à la suite de deux heures à peine de débat. Ce n'est pas là, à mon sens, une procédure régulière, puisque tout simplement on enlevait aux députés l'avantage de s'occuper de leurs mesures et que, d'autre part, on ne faisait pas faire un seul pas aux affaires publiques. Mieux vaudrait décider de suite si les députés doivent jouir des privilèges de procéder à la discussion des projets de loi dont ils ont l'initiative.

J'ai moi-même fait inscrire à l'ordre du jour, en mon non personnel, certains projets de loi qui, je crois, méritent d'attirer l'attention de la Chambre, et auxquels le public s'intéresse également. Si le gouvernement empêche la discussion de se faire sur ces projets de loi durant la session présente, je suis persuadé que l'opinion publique, dans une certaine mesure condamnera cette attitude du gouvernement. Relativement à mon projet de loi tendant à la réglementation des tarifs pour le transport des bestiaux, si je suis bien informé, le gouvernement a l'intention de fixer un jour spécial pour ce débat, c'est ainsi au moins que j'ai interprété les observations de l'honorable premier minis-